

## ARRETE N° 558 du 23/09/2019

relatif à la constitution du jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : LEA

Spécialité : Communication Technique Multilingue CTM

Finalité :

Année universitaire : 2019-2020

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE  
PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,  
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
 VU l'arrêté n° 17 du 24 janvier 2019 fixant les modalités générales d'inscription de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'université Paris Diderot - Paris 7 à compter de l'année 2019-2020.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 - Le jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : LEA

est composé comme suit pour l'année universitaire 2019-2020

**NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres**

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
MINACORI	Patricia	MCF	Univ. de Paris	Responsable pédagogique	PRESIDENTE
GIRARD	Marie	PAST	Univ. de Paris		
JACQUENOD	Laurence	infographiste	CPM UPMC		
ZIMINA	Maria	MCF	Univ. de Paris		

ARTICLE 2 – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation  
La vice –présidente de la CFVU



Séverine Leidwanger

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...